

# Se former avec SIMPLES

### Techniques de vente-conseil des Plantes

Partie 1 : du 12 au14 Janvier – Chevagny sur Guye (71) Partie 2 : du 9 au 11 février – Chevagny sur Guye (71)

#### **CURSUS DE 6 JOURS REPARTI EN 2 TEMPS DE 3 JOURS**

Intervenant: Thierry FOLLIARD, naturopathe et phyto-aromatologue

Horaires: 9h-13h et 14h-18h

**Objectifs**: Savoir faire du conseil et des compositions a base de plantes dans le respect du cadre légal. Faire la différence entre une situation d'entretien de l'organisme qui concerne le bien-être et un état pathologique. Connaître les différentes formes de phytothérapie : huiles essentielles, hydrolats, gemmo, teintures-mère, tisanes, etc.

#### Systèmes physiologiques abordés :

- · foie, estomac et pancréas
- cœur et système vasculaire
- intestin grêle et gros intestin
- poumon et système respiratoire

#### Pré-requis indispensable :

Avoir pris connaissance du document d'anatomie-physiologie qui sera mis à disposition par le formateur au moment de votre inscription Et préparer vos questions éventuelles pour le temps de formation.

#### Cette formation est ouverte à toutes et tous - 15 participant-e-s :

- Adhésion «Sympathisant soutien» demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent SIMPLES (20 €)
- 12 places disponibles pour les personnes éligibles à VIVEA (participation prise en charge par le fond de formation)
- 3 places disponibles pour les personnes non éligibles VIVEA. Participation : producteurs SIMPLES : 210 € pour les 6 jours sympathisants SIMPLES : 450 € pour les 6 jours

#### Mesures de précaution particulière - COVID19

Les mesures de précautions réglementaires liées à la crise sanitaire du COVID 19 seront respectées sur le lieu de la formation ;

- Un dispositif sera mis en place pour se laver les mains régulièrement
- Merci vous munir d'un masque.



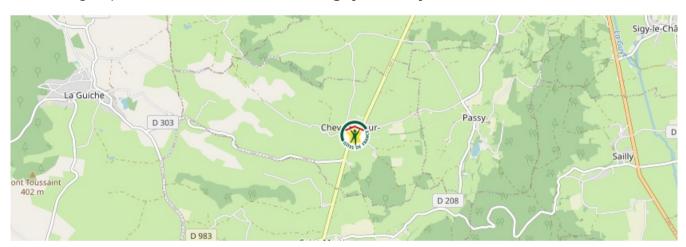
Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 210 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- le paiement éventuel d'une adhésion «Sympathisant soutien» (20 €)
- Un chèque pour le paiement des l'hébergement si besoin

Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 1175€ pour les 6 jours Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation spécifique « fonds de formation VIVEA » qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci

#### Lieu de la formation - Plan d'accès

Gîte de groupe, rue du Gîte, 71 220 Chevagny-sur-Guye



### Hébergement et repas

Hébergement possible au gîte de Chevagny-sur-Guye. La nuitée : 15 € Réservation et paiement à envoyer au moment de l'inscription.

Repas et petits-déjeuners tirés du sac. Cuisine équipée à disposition.

#### **Contact**

Pour toute question concernant la logistique liée à la formation :

#### Giovanna Moser

paniers.migrateurs@riseup.net - 06 31 55 91 80





## **Bulletin d'inscription**

Formation : Techniques de vente-conseil des Plantes

Partie 1 : du 12 au14 Janvier – Chevagny sur Guye (71)
Partie 2 : du 9 au 11 février – Chevagny sur Guye (71)

A retourner avant le 28 Décembre à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE: Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.

☐ Adhésion « Sympathisant Soutien » – Je ne suis pas adhérent SIMPLES, j'accompagne

mon bulletin d'inscription d'un cheque d'adhesion de 20 €		
Mme – M. Nom:		
Code postal : Ville :		
Tel: em@il		
Coût de la formation (chèque à adresser à l'inscription):  □ Je suis éligible VIVEA : prise en charge complète par le fond de formation (12 places) – Je joins un chèque de caution de 210 € (non encaissé)  □ Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : 210 €  □ Je suis sympathisant SIMPLES et non éligible VIVEA : 450 €  Hébergement (chèque à adresser à l'inscription) :  □ Je dormirai sur place la nuit du 12 janvier 15€  □ Je dormirai sur place la nuit du 9 Février 15€  □ Je dormirai sur place la nuit du 10 Février 15€  □ Je dormirai sur place la nuit du 10 Février 15€		
Statut actuel VIVEA	Date de naissance	Pièces à fournir
□ Eligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
□ Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité

☐ Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerais le syndicat dès que possible.

Date et signature :

□ En démarche d'installation



Dossier PPP avec pièces

originales à fournir